

# Réalisez jusqu'à 50 % d'économies sur l'assurance de votre prêt !



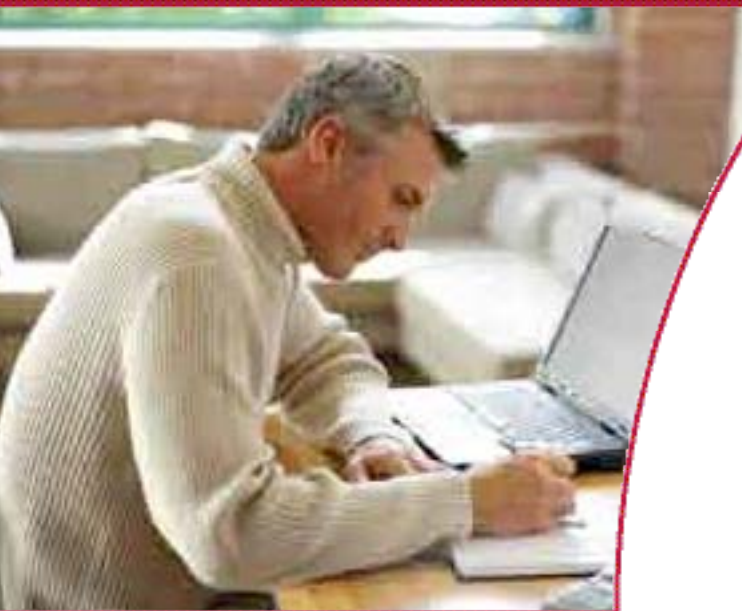
**C : COURTAGE**

Votre spécialiste en assurance de prêt



H A B I T A T

*Assurance de Prêt*



# **AdP Master 3**

*Particulier ou chef d'entreprise*

**L'assurance sécurité des investissements élevés**

Vos Garanties - 2006

- Emprunts : de 310 001 € à 7 600 000 €
- Adhésion possible jusqu'à 65 ans en Décès/PTIA
- Avantage tarifaire pour les non fumeurs
- Services "Confiance" : assistance travaux, déménagement et télésurveillance





## Un contrat qui rembourse à votre place vos échéances de prêt en cas d'arrêt de travail et d'invalidité ou le capital restant dû en cas de décès

Vous pouvez garantir **tout type d'emprunt à partir de 310 001 euros de capital garanti** : achat d'une résidence principale ou secondaire, création ou développement d'une entreprise, achat de matériel industriel ou informatique...

### ■ Ce que l'Assurance de Prêt Master 3 me garantit

- En cas de **Décès** ou de **Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)**, nous nous engageons à **rembourser l'intégralité du capital restant dû à l'organisme de crédit** auprès duquel vous avez souscrit votre prêt (dans la limite du capital garanti).
- Vous êtes, suite à une maladie ou un accident, **en Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT), ou en Invalidité Permanente Totale (IPT)**, nous remboursons alors vos échéances de prêt garanties à votre place dès la fin de la franchise de 90 jours **ou 180 jours** jusqu'à la fin de votre arrêt total de travail.
- **La limite d'âge aux prestations ITT et IPT est de 65 ans.**
- **Vous pouvez souscrire l'Invalidité Permanente Totale seule !**



Pour gagner du temps lors de votre adhésion, **appelez notre service de gestion** qui pourra vous aider dans vos démarches en définissant :



- les éléments médicaux nécessaires,
- les examens médicaux restant à réaliser en fonction des éléments en votre possession,
- les questionnaires complémentaires à remplir en cas de risques sportifs et/ou de séjours à l'étranger,
- les documents à remplir pourront vous être faxés, sous réserve du respect du secret médical.

Vous bénéficierez par la suite, d'une gestion personnalisée de votre dossier.

**Contactez nos conseillers spécialisés au** **0 891 46 6000**

0,23 € TTC/min

### ■ Des cotisations attractives

Nous proposons **de nouveaux** tarifs très compétitifs.



- Votre cotisation est exprimée en pourcentage du capital restant dû : elle évolue donc chaque année en fonction du capital qui reste à rembourser.
- Votre cotisation est calculée, à l'adhésion, selon votre profil et votre situation et en particulier : selon le montant du capital assuré, la durée du prêt, votre activité professionnelle, selon votre âge...
- **Si vous êtes non-fumeur**, vous pouvez bénéficier d'un avantage tarifaire.



L'assurance sécurité des Investissements Clavés

## Garanties de base

### Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

En cas de décès ou de PTIA, nous nous engageons à verser au prêteur le capital restant dû de votre prêt (dans la limite du capital garanti).

	Capital minimum assuré	Capital maximum assuré
<b>Capital Décès/PTIA</b>	<b>310 001 euros</b>	<b>7 600 000 euros*</b>
Limite d'âge à l'adhésion .....		65 ans
Limite d'âge aux prestations en Décès .....		80 ans
Limite d'âge aux prestations en PTIA .....		65 ans

\*Pour les capitaux assurés supérieurs à 7 600 000 euros, nous consulter.

## Options

### Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) et Invalidité Permanente Totale (IPT)

En cas d'arrêt total de travail, selon la franchise choisie, nous remboursons vos échéances de prêt pendant toute la durée de votre Incapacité Temporaire Totale de Travail ou de votre Invalidité Permanente Totale (dans la limite du montant garanti).

	Maximum/mois
<b>Mensualité de remboursement du prêt</b>	<b>7 600 euros</b>
Limite d'âge à l'adhésion .....	59 ans
Limite d'âge aux prestations .....	65 ans

### Invalidité Permanente Totale seule

Nous remboursons vos échéances pendant toute la durée de votre Invalidité Permanente Totale. (dans la limite du montant garanti)

	Maximum/mois
<b>Mensualité de remboursement du prêt</b>	<b>7 600 euros</b>
Limite d'âge à l'adhésion .....	59 ans
Limite d'âge aux prestations .....	65 ans

### Option Spécial Professions Médicales

En souscrivant cette option, si vous êtes **médecin, chirurgien, chirurgien-dentiste, vétérinaire ou kinésithérapeute**, vous pouvez bénéficier de l'assimilation au décès en cas d'invalidité professionnelle à 100% appréciée par rapport au barème joint aux conditions générales.



## Formalités médicales

Les formalités médicales demandées dépendent du capital assuré par personne et non pas du capital total emprunté.

Montant du capital assuré en euros	Formalités médicales jusqu'à 65 ans
de 310 001 euros à 1 600 000 euros	Dossier médical standard
de 1 600 001 euros à 4 600 000 euros	Dossier médical standard ECG d'effort (tracé + compte rendu du cardiologue) + profil sanguin 2 + radio du thorax + justification financière + copie de l'offre de prêt
Au-delà	Nous consulter

Dans le cas où vous bénéficiez déjà d'un contrat de prévoyance ou d'une assurance de prêt APRIL Assurances, des allègements de formalités médicales sont possibles.

**Dossier médical standard** : rapport médical + examen d'urines + électrocardiogramme (tracé + compte rendu du cardiologue) + profil sanguin 1 + Tobacco test si non fumeur.

**Profil sanguin 1** : Numération Formule Sanguine, vitesse de sédimentation, dosage de la glycémie, de la créatinine, de l'urée, de l'acide urique. Recherche des anticorps HIV1 et 2 par enzymologie (2 réactifs), bilan enzymatique hépatique (avec Gamma GT, transaminases SGOT-SGPT, phosphatases alcalines), bilan lipidique (cholestérol total, HDL, LDL, rapport cholestérol total/HDL, triglycérides), dosage des antigènes HBs, des anticorps Anti Hbc et dosage des anticorps Anti HCV.

**Examen d'urines** : examen cyto bactériologique des urines et chimie des urines.

**Profil sanguin 2** : Profil sanguin 1 + bilirubine conjuguée et bilirubine libre, taux de prothrombine, sérologie de la syphilis.

**Justification financière** : questionnaire rempli par l'assuré avec copie de l'offre de prêt d'amortissement et dernier avis d'imposition, incluant éventuellement le bilan de la société.

Les frais d'examens médicaux engagés par l'assuré seront remboursés par APRIL Assurances :

- une fois l'adhésion effective,
- en cas de refus de la part d'APRIL Assurances,
- en cas de proposition d'adhésion sous condition de la part d'APRIL Assurances.

Si vous réglez directement les frais médicaux, faites-nous parvenir une facture originale acquittée par le praticien.

En revanche, les frais resteront à la charge de l'assuré dans les cas suivants :

- les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances,
- l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion pour un motif autre que ceux exprimés dans le premier paragraphe.

Ce bilan est obligatoire lors de votre adhésion. Il est fonction de votre âge à la souscription et du capital que vous avez souscrit.

## Parcours médical simplifié



Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales, APRIL Assurances vous conseille CBSA.

CBSA met à votre disposition des centres médicaux qui permettent de réaliser **l'ensemble** des formalités médicales préalables à la souscription du contrat **en une seule fois au même endroit**.

- Le rendez-vous est toujours disponible sous 48 heures.
- Pas de temps perdu inutilement : CBSA s'engage sur un temps d'attente maximum de 30 minutes pour l'ensemble des examens à réaliser.
- Pas d'argent à avancer : vous bénéficiez du tiers-payant.
- Plus de réactivité : les résultats de vos analyses sont télé-transmis directement à la cellule médicale d'APRIL Assurances : le secret médical est respecté et votre dossier est traité en 24 heures (à réception de votre dossier médical complet).

### Adresses de centres médicaux :

VILLES	
Paris, 16 <sup>e</sup> arrondissement Lyon, 6 <sup>e</sup> arrondissement Marseille, 6 <sup>e</sup> arrondissement Toulouse Le Havre Pau Grenoble, Meylan Strasbourg Reims Lille	<p><b>Pour prendre rendez-vous, un seul numéro d'appel</b></p> <p><b>0825 332 932</b> (0,15 € TTC/min)</p> <p><b>du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 30</b> <b>le samedi de 8 h 00 à 12 h 30</b></p>

Les adresses complètes vous seront communiquées lors de la prise de rendez-vous. Un plan d'accès vous sera adressé par mail si vous le souhaitez.

Si votre ville ne figure pas dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter : le nombre de centres CBSA progresse régulièrement, nous aurons certainement une solution à vous proposer près de chez vous.



## QUESTIONS - REPONSES

- “Les cotisations sont calculées en fonction du capital restant dû. Quel est l'intérêt pour moi ?”

En calculant les cotisations en fonction du capital restant dû, au fur et à mesure que vous remboursez votre emprunt, vous vous acquittez d'une cotisation proportionnelle au risque pour lequel vous vous êtes assuré. Ainsi **vous faites des économies** en ne payant pas d'assurance pour le capital que vous avez déjà remboursé.
- “Le taux d'assurance varie en fonction de l'âge, de l'activité professionnelle, de la qualité de fumeur ou non-fumeur, des garanties souscrites, etc.”

Nous utilisons effectivement tous ces critères pour calculer un tarif, ce qui nous permet de vous faire une proposition adaptée au plus juste.
- “Au delà de vos tarifs compétitifs, quels sont les avantages de votre contrat ?”

APRIL Assurances a fait le choix de vous accompagner dans toutes les situations : nos garanties sont les plus complètes du marché.

  - Nous prenons en charge des pathologies fréquemment exclues. Citons à titre d'exemple les arrêts de travail pour dépression nerveuse, ou dans le cas de grossesse pathologique...
  - **Nous n'appliquons pas de délai d'attente** sauf pour les cas particuliers suivants :
    - pour les prêts en cours et non assurés au moment de la souscription (3 mois)
    - pour les sinistres liés à la maternité (10 mois)
    - pour les assurées enceintes, en congés maternité, en congé parental d'éducation au moment de l'adhésion (jusqu'à la reprise effective du travail).

## LES SERVICES CONFIANCE

Pour faciliter votre installation et favoriser votre bien-être et votre sécurité, APRIL Assurances vous propose 3 services complémentaires :

### Surveillance et protection de votre domicile en toute confiance

**Protégez votre habitation :**  
**contactez APRIL Protection Vol**  
**au 0 820 900 148** (0,12 € TTC/min)

**Assurez votre habitation :**  
**contactez APRIL IARD**  
**au 0 820 815 820** (0,12 € TTC/min)

- Un centre de télésurveillance, actif 24h/24, avec une alarme haut de gamme, entretenue et vérifiée chaque jour.
- La mise en place de moyens appropriés en cas d'intrusion : intervention d'un agent de sécurité, gardiennage, remise en état des issues.

• **Suppression de la franchise vol :**

Votre domicile est cambriolé alors que vous avez enclenché l'alarme ?

Vous n'aurez pas à supporter le montant de la franchise vol, si vous avez souscrit votre assurance habitation chez APRIL IARD.

### Déménagez en toute “confiance” : en appelant dès maintenant

le **0 892 880 480** (0,34 € TTC/min)

Vous obtiendrez : des devis de déménageurs, des réductions tarifaires. Vous avez même accès à notre boutique déménagement et bénéficiez d'une garantie dédommagement en cas de dégradations de vos biens pendant le déménagement.

### Faites réaliser vos travaux en toute tranquillité : en appelant dès maintenant

le **0 892 108 007** (0,34 € TTC/min)

- Vous avez accès à un réseau national d'entreprises du bâtiment sélectionnées pour la qualité des délais et des interventions. Vous bénéficiez de tarifs contrôlés et encadrés. Vous êtes conseillés sur les devis de réalisation, et vous déléguez tous vos travaux importants : extensions, aménagements, rénovations...
- Vous pouvez aussi demander un avis tarifaire sur vos devis ou la visite d'un maître d'œuvre (120 € TTC).



## APRIL Assurances à vos côtés

APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances simples et innovantes, les gère dans un souci permanent de réactivité et de qualité et les distribue par l'intermédiaire d'un réseau d'assureurs-conseils indépendants. Certifiée ISO 9001 version 2000 pour ses activités de conception et gestion de contrats d'assurance de personnes, APRIL Assurances place la satisfaction clients au coeur de ses engagements.



### Un large éventail de solutions

Très diversifiées, elles permettent à APRIL Assurances de répondre aux attentes du plus grand nombre d'assurés : famille, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants.

#### Prévoyance

Solutions d'assurances santé et prévoyance individuelles.

Tél. 0 891 46 9000

(0,23 € TTC/min)

#### Habitat

Solutions d'assurances de prêt.

Tél. 0 891 46 6000

(0,23 € TTC/min)

#### Entreprise

Solutions d'assurances santé et prévoyance pour l'entreprise, protection du dirigeant.

Tél. 04 72 36 75 35

### Notre engagement, Votre satisfaction

- Une prise en charge immédiate des dossiers pour une gestion en 24 heures,
- **95 % de nos assurés se déclarent satisfaits d'APRIL Assurances\***,
- **96 % des assureurs-conseils se déclarent satisfaits de leur partenariat avec APRIL Assurances (dont 56 % de très satisfaits)\*.**



En 2005 APRIL Assurances entre dans le Palmarès des "25 entreprises où il fait bon travailler en France."

### Principaux repères

- Création d'APRIL Assurances en 1988,
- Près d'**1 million d'assurés** à titre individuel ou par le biais de leur employeur,
- 550 collaborateurs,
- 12 000 assureurs-conseils indépendants.

#### Votre Assureur-Conseil

C: COURTAGE  
17 Villa du Petit Parc  
94000 CRETEIL  
Tél. : 01 45 17 68 68



#### Siège social,

27 rue Maurice Flandin - BP 3261  
69403 Lyon cedex 03  
Fax 04 78 53 65 18 - Internet <http://www.april.fr>



APRIL ASSURANCES EST UNE SOCIÉTÉ D'APRIL COURTAGE